



AMBRE FOURRIER

LE REVENU DE BASE EN QUESTION

De l'impôt négatif au
revenu de transition

écosociété

LE REVENU DE BASE EN QUESTION

Ambre Fourier

LE REVENU DE BASE
EN QUESTION

De l'impôt négatif
au revenu de transition

écosociété

Coordination éditoriale: David Murray
Maquette de la couverture: Catherine D'Amours, Nouvelle Administration
Illustration de la couverture: Jolin Masson
Typographie et mise en pages: Yolande Martel

© Les Éditions Écosociété, 2019

ISBN 978-2-89719-550-2

Dépôt légal: 2^e trimestre 2019

Ce livre est disponible en format numérique.

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre: Le revenu de base en question: de l'impôt négatif au revenu de transition
/ Ambre Fourier.

Noms: Fourier, Ambre, auteur.

Description: Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana 20190011173 | ISBN 9782897195502 (couverture
souple)

Vedettes-matière: RVM: Sécurité du revenu.

Classification: LCC HC79.I5 F68 2019 | CDD 362.5/82—dc23

Les Éditions Écosociété reconnaissent l'appui financier du gouvernement du Canada et remercient la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts du Canada de leur soutien.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres
– Gestion SODEC.

Canada

SODEC
Québec



Canada Council
for the Arts
Conseil des arts
du Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le « revenu de base » et ses multiples visages	7
Une proposition politique à démystifier	10

CHAPITRE 1

Qu'est-ce que le revenu de base ?	15
Quelle est la « substance » du revenu de base ?	15
Une politique publique à géométrie très variable	18
Combien de revenus de base ?	36

CHAPITRE 2

Les quatre types de revenu de base	39
Type 1: l'impôt négatif	42
Type 2: l'allocation universelle	49
Type 3: le revenu social garanti	57
Type 4: le revenu de transition	63
Des options bien distinctes	75

CHAPITRE 3

Le revenu de base en pratique	79
Le projet Mincome au Canada	81
L'expérience de Madhya Pradesh en Inde	92
L'expérience finlandaise	103
Quel avenir pour le revenu de base ?	110

CHAPITRE 4

Les enjeux politiques du revenu de base.....	113
Revenu de base et liberté	115
Revenu de base et égalité	130
Revenu de base et soutenabilité	136
Pour ou contre le revenu de base ?	142
Conclusion.....	145
Remerciements.....	151

INTRODUCTION

Le « revenu de base » et ses multiples visages

« **U**N REVENU VERSÉ par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contreparties¹. » Telle est la définition générique que l'on donne généralement du « revenu de base ». On parle aussi à son propos de « revenu universel », de « revenu minimum garanti », d'« allocation universelle » ou encore de « revenu d'existence ». Et il semble que nous en parlions plus que jamais ! Ces dernières années, le sujet fait régulièrement les manchettes et est l'objet d'une attention soutenue de la part de plusieurs observateurs et personnalités politiques, autant à gauche qu'à droite du spectre politique.

Même si nous ne pouvons pas encore parler de généralisation des initiatives de revenu de base – certains, dont les Suisses en 2016, ayant même rejeté lors d'un référendum l'idée d'un « revenu de base inconditionnel » –, plusieurs instances politiques s'apprêtent à tenter l'expérience ou sont en cours d'expérimentation. Outre le cas souvent cité de la Finlande, mentionnons le gouvernement ontarien qui a inscrit dans son budget 2016 l'idée de lancer un projet pilote de

1. Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005, p. 6.

revenu minimum garanti « afin de lutter contre la pauvreté » – expérience mise sur la glace sitôt l'arrivée au pouvoir du conservateur Doug Ford à l'été 2018 et qui prit ainsi fin définitivement en mars 2019². Au Québec, alors qu'il était ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le gouvernement libéral de Philippe Couillard, François Blais a été chargé de mettre en place un comité d'experts pour réfléchir sur la question, alors que plusieurs associations « de lutte contre la pauvreté » se positionnent déjà depuis longtemps en faveur de l'instauration d'un *revenu minimum garanti*³. En France, le candidat du Parti socialiste lors des présidentielles de 2017, Benoît Hamon, a fait du « revenu de base » l'une des pièces maîtresses de sa campagne électorale, et on ne compte plus à travers l'Europe les exemples de municipalités et régions où l'on envisage d'implanter des projets pilotes en la matière⁴. En fait, un peu partout, des groupes de pression en faveur de cette idée fourbissent leurs arguments. On retrouve par exemple en France le Mouvement français pour un revenu de base (lancé en 2013), qui vise à faire la promotion de cette politique par le biais de nombreuses publications et l'organisation d'événements de sensibilisation. À l'échelle mondiale, le *think tank* BIEN (Basic Income Earth Network), anciennement nommé collectif Charles Fourier (mis sur pied en 1987), regroupe de nombreux chercheurs qui plaident en faveur de l'instauration d'un « revenu de base », en particulier au sein de l'Europe.

Le succès actuel de cette idée a de quoi surprendre. Rares en effet sont les mesures de politique sociale qui semblent faire autant l'unanimité. Mais que cache réellement ce semblant d'unanimité. Déjà en 1993, le Conseil canadien du développement social parlait de « l'attraction schizophrénique » suscitée par le « revenu minimum garanti », car ce dernier était

-
2. <www.ontario.ca/fr/page/projet-pilote-portant-sur-le-revenu-de-base>.
 3. Voir par exemple le document de travail intitulé « Le RSUG en constante évolution » publié par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec : <https://tsansemplei.com/photo/2016-01_Argumentaire_RSUG_FCPASQ.pdf>.
 4. Seulement pour la France, ce sont 13 départements qui ont lancé ce type d'initiative en date de décembre 2018.

défendu à la fois par des organisations conservatrices et progressistes⁵. Aujourd'hui, le revenu de base intéresse aussi bien les milieux libertariens de la Silicon Valley⁶ que les mouvements politiques conservateurs ou les partis politiques « chrétiens » qui défendent le droit à la vie. Mais il bénéficie également de solides appuis au sein de la gauche social-démocrate, et séduit même une gauche plus radicale, foncièrement anticapitaliste. Par ailleurs, on retrouve des organisations prônant l'instauration d'un revenu de base au cœur des manifestations altermondialistes récentes, telles « Nuit debout » en France ou le Forum social mondial (FSM). Comment une telle convergence d'opinions est-elle possible entre des acteurs politiques aux projets si différents, voire opposés ? Le revenu de base serait-il le remède miracle à tous les problèmes que rencontrent nos sociétés ? C'est un peu l'impression qui s'impose quand on écoute ou lit les principaux arguments en faveur de cette politique publique. Ses défenseurs lui prêtent en effet à la fois la capacité à résoudre la crise du chômage, à réduire la pauvreté, à combler les déficits des systèmes de sécurité sociale, à lutter contre la récession, à stopper la montée des inégalités, etc. Bref, le revenu de base fait figure de panacée politico-économique !

Mais qu'en est-il vraiment ? Cette idée en apparence simple peut-elle vraiment résoudre à elle seule tous ces problèmes complexes ? Ne risque-t-on pas ici de sombrer dans une forme de « pensée magique » ? Et d'abord, les promoteurs du « revenu de base » parlent-ils bien tous de la même chose ? À quoi renvoie exactement cette notion ? La diversité des appellations qu'on associe au « revenu de base » n'est-elle pas un indice que des projets bien différents se cachent en fait derrière cette unanimité apparente ? Comme le suggère le titre d'un article de référence sur le sujet⁷, le revenu de base n'a-t-il pas en

-
5. Lionel-Henri Groulx, *Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, p. 7.
 6. Lucie Ronfaut, « Le revenu de base fascine aussi les riches de la Silicon Valley », *Le Figaro*, 27 janvier 2017.
 7. Jurgen De Wispelaere et Lindsay Stirton, « The Many Faces of Universal Basic Income », *Political Quarterly*, vol. 75, n° 3, juillet-septembre 2004, p. 266-274.

réalité de multiples visages ? Quels sont dans ce cas ces visages que masque la notion de « revenu de base » ? S'il y a bel et bien une diversité de projets, quels sont les principaux enjeux politiques et économiques liés à ces projets ? Olli Kangas, directeur de recherche de l'Institut finlandais de protection sociale (Kela) nous met en garde : « Parler d'instaurer un revenu garanti sans préciser ce que l'on entend par là, revient à discuter de l'adoption d'un félin sans dire si on pense à un chaton ou à un tigre⁸. » Comment alors distinguer un « chat » d'un « tigre » en matière de « revenu de base » ? Quels sont, en définitive, les principaux enjeux sur le plan politique soulevés par les différentes propositions de revenu de base ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans ce livre.

Une proposition politique à démystifier

Pour y répondre, nous allons dans un premier temps (chapitre 1) tenter de définir ce qu'est le « revenu de base⁹ », en nous appuyant sur les différentes définitions qui ont été élaborées au cours des dernières décennies. Cet exercice aura pour principale vertu de faire voler en éclats l'unité apparente des projets formulés sous cette appellation. Nous verrons qu'il n'y a pas *un* mais *plusieurs* revenus de base. Cette idée relativement simple présente en réalité de multiples visages et renvoie à plusieurs dimensions, souvent contradictoires, qui peuvent faire l'objet de toutes sortes de combinaisons. Nous en donnons un aperçu aussi complet et rigoureux que possible, en

8. Mona Chollet, « Le revenu minimum garanti et ses faux amis », *Le Monde diplomatique*, juillet 2016.

9. Tout au long de ce livre, nous recourrons au terme « revenu de base » (*basic income*) pour parler de la mesure sur un plan général, tout en ayant conscience qu'il serait plus juste d'adopter des appellations différentes selon la nature des projets dont il sera question. Il reste que cette appellation demeure sans doute la plus englobante. Elle est d'ailleurs choisie comme appellation générique par bon nombre de groupes de pression en faveur de cette politique publique. Sur un plan plus sémantique, c'est aussi le terme qui correspond le mieux aux définitions *a minima* du « revenu de base » ; autrement dit, celle qui présente le plus petit dénominateur commun à toutes les propositions dont nous allons parler.

essayant de ne pas perdre le lecteur dans le labyrinthe des propositions que nous parcourrons.

Dans un second temps (chapitre 2), nous nous efforcerons de mettre de l'ordre dans le foisonnement des définitions. Pour ce faire, nous proposerons d'élaborer une typologie des revenus de base, fondée sur les deux dimensions qui nous paraissent les plus essentielles à prendre en compte pour analyser la portée des différentes propositions de revenu de base : le montant du revenu proposé et le « degré » d'inconditionnalité du versement de ce revenu. Cet exercice nous permettra de dégager quatre grandes approches du revenu de base, dont nous présenterons les principales caractéristiques ainsi que les fondements idéologiques. L'exercice révélera qu'en tant que nouvel « instrument de politique publique », le « revenu de base » n'est absolument pas neutre politiquement, tant dans sa conception que dans son application.

Dans un troisième temps (chapitre 3), nous analyserons diverses expériences de revenu de base, dont trois seront examinées plus particulièrement : au Canada (1974-1979), en Inde (2011-2013) et en Finlande (2017-2018). Nous ferons le récit de ces tentatives à l'aune de la typologie que nous aurons définie. Ce chapitre sera d'abord l'occasion de donner un minimum de concrétude à ces discussions sur le revenu de base, qui trop souvent restent extrêmement abstraites, que cette abstraction soit d'ordre philosophique ou technocratique. Sans grande surprise, nous verrons que c'est la version « libérale » de cette idée qui a clairement le vent en poupe.

Dans un quatrième temps (chapitre 4), nous tenterons d'identifier les principaux enjeux de la mise en œuvre probable du revenu de base, autant dans son inclination « libérale » et « ultralibérale » que dans ses formulations plus « émancipatrices ». À l'heure où l'utopie que l'on croyait « rêvée » est proche de devenir « utopie pratiquée », pour emprunter l'expression du sociologue Henri Desroche, la question devient urgente¹⁰. Plus précisément, nous tenterons d'évaluer

10. Par « enjeu », nous entendons « ce que l'on peut gagner ou perdre dans l'entreprise de quelque chose » (Larousse). De même, par « politique », nous entendons tout ce qui est relatif à l'organisation de la « cité ». La

quels seraient les « gains » et les « pertes » possibles en matière de *liberté*, d'égalité et de *soutenabilité* pour les personnes concernées par la mise en place d'un type ou l'autre de revenu de base. Ces trois valeurs nous paraissent en effet les principaux critères à considérer pour évaluer la portée de ce revenu. Thomas Paine, l'un des premiers promoteurs de cette idée, déclarait déjà en 1792 : « Sans minimum de ressources le citoyen ne peut vivre pleinement les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. » À ces principes républicains, nous avons choisi d'ajouter celui de la soutenabilité de notre mode de vie, désormais indissociable des notions de « liberté » et d'« égalité », particulièrement si l'on se soucie du sort des générations futures. Nous examinerons donc les quatre types de revenu à travers les différentes conceptions et définitions de ces trois valeurs. Évidemment, parler des enjeux soulevés par une politique publique qui n'a jamais été mise en œuvre à grande échelle a quelque chose d'aventureux. Tel est le propre de tout travail de prospective. Mais cela ne le rend pas moins nécessaire et n'empêche pas la rigueur.

Comme le soutenait Max Weber dans sa célèbre conférence de 1917 sur la vocation du savant, l'un des apports possibles de la science est de faire « œuvre de clarté¹¹ ». Dans le domaine des sciences sociales et de la philosophie, ce travail consiste notamment à mettre en évidence les visions du monde qui fondent telle attitude ou telle idée, ainsi que les implications ultimes de cette attitude ou de cette idée¹². C'est à une

politologue Chantal Mouffe définit d'ailleurs la politique comme « l'ensemble des pratiques et des institutions à travers lesquelles un ordre est créé, organisant la coexistence humaine dans un contexte de conflictualité » (Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 19).

11. Max Weber, *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction* – « *La profession et la vocation de savant* », « *La profession et la vocation de politique* », trad. de Catherine Colliot-Thélène, Paris, La Découverte, 2003, p. 102.
12. « Les savants peuvent – et doivent – encore vous dire que tel ou tel parti que vous adoptez dérive logiquement, et en toute conviction, quant à sa *signification*, de telle ou telle vision dernière et fondamentale du monde. Une prise de position peut ne dériver que d'une seule vision du monde mais il est également possible qu'elle dérive de plusieurs, différentes entre elles.

telle œuvre de clarté que nous nous sommes attelés concernant les divers projets de revenu de base. Nous espérons en ce sens arriver à offrir aux citoyens et citoyennes des éléments de compréhension et d'interprétation pour permettre une prise de position plus éclairée à l'égard de cette politique publique.

Ainsi le savant peut vous dire que votre position dérive de telle conception et non d'une autre » (*ibid.*, p. 103).

CHAPITRE I

Qu'est-ce que le revenu de base ?

« Cette proximité terminologique [entre “revenu de base”, “revenu d’existence”, etc.] masque de profondes divergences sémantiques. »

– Baptiste Mylondo¹

QU'EST-CE DONC QUE le « revenu de base » et à quoi cette expression fait-elle référence ? D'emblée, la multiplicité des appellations utilisées pour désigner cette idée suggère qu'il y a en fait plusieurs « revenus de base ». Ces appellations combinent généralement un substantif : revenu, allocation, salaire, dividende, dotation, impôt, etc., et un adjectif ou un complément : universel, garanti, « de base », « de citoyeneté », « national », etc.² Mais encore.

Quelle est la « substance » du revenu de base ?

En premier lieu, le choix du substantif ne nous semble pas anodin. Le terme « revenu », le plus couramment utilisé, désigne l'ensemble des sommes reçues en espèces par un

1. Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, 2012, <www.revenuebase.info/wp-content/uploads/2012/07/Mylondo-Baptiste_precise-utopie-realiste.pdf>, p. 18.

2. Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005, p. 6.

individu. Celles-ci peuvent provenir d'un salaire, d'un dividende, d'une rente, d'une location, etc. Ainsi, lorsque l'on utilise ce terme, les sommes auxquelles on se réfère peuvent avoir toutes sortes d'origines. En anglais, le terme « *income* » est tout aussi évasif qu'en français. Étymologiquement, *revenu* vient de « retour », c'est-à-dire qu'il est associé à une rétribution ou une contrepartie.

Utilisé par Philippe Van Parijs, Yannick Vanderborght ou encore François Blais³ pour parler du revenu de base, le terme *allocation* désigne des « sommes périodiquement versées à des particuliers par un organisme officiel en vertu de la législation existante » (CNRTL). Il suggère que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un rapport de pouvoir entre une instance centrale et des bénéficiaires, à qui sont redistribués des revenus rassemblés par cette instance. On pense ici bien sûr au modèle des aides attribuées par l'État social. Le terme « allocation » renvoie en effet davantage à un processus de redistribution (répartition secondaire) qu'à un processus de distribution (répartition primaire) tel qu'il s'observe au cœur du système de production⁴.

Le mouvement pour la décroissance conviviale préfère utiliser quant à lui le terme *dotation*. Par l'emploi de ce substantif, les objecteurs de croissance veulent souligner que le « revenu de base » n'est pas obtenu grâce à une quelconque création de « valeur », mais constitue un droit acquis dès la naissance. Une manière de reconnaître à l'être humain une certaine souveraineté sur ses moyens d'existence. Michel Lepasant, l'un des théoriciens de la décroissance, parle de « droits d'usage souverains sur les biens communs⁵ ». D'ailleurs, la notion de dotation désigne essentiellement, pour les « objecteurs de croissance », un ensemble de droits de tirage sur des ressources et de droits d'accès à des services, sans exclure toutefois la réception d'une somme d'argent.

3. François Blais, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Boréal, 2001.

4. François Bourguignon et Pierre-André Chiappori, « Fiscalité et redistribution », *Revue française d'économie*, vol. 13, n° 1, 1998, p. 4.

5. Michel Lepasant, « Considérer ensemble revenu inconditionnel et monnaie locale », *Mouvements*, n° 73, printemps 2013.

De son côté, et de façon originale, le sociologue et économiste français Bernard Friot propose au contraire d'utiliser le mot *salaire*, qui se rapporte à la « rémunération d'un travail ou d'un service » (CNRTL). S'inscrivant dans une perspective marxiste, Friot considère que seul le travail crée de la *valeur*, mais que la valeur ne se réduit pas à celle qui intéresse le capitaliste (valeur d'échange). En proposant d'attribuer à tout le monde un « salaire à vie », Friot veut faire prévaloir l'idée que tout le monde contribue en fait à la création de la valeur économique, c'est-à-dire à tout ce qui nous est utile (valeur d'usage). Les termes « allocation » ou encore « revenu » ne rendent pas compte, selon lui, de cette participation de tous à la création de valeur.

On retrouve parfois aussi dans le débat autour du revenu de base le terme *dividende*. C'est d'ailleurs sous cette appellation que fut présentée l'une des plus vieilles propositions de « revenu de base », celle de Thomas Paine dans la *Justice agraire* (1795). L'étymologie du mot « dividende » signifie « ce qui doit être divisé ». Dans cette perspective, le revenu de base est envisagé comme un « droit naturel »⁶, fondé sur la reconnaissance à tous d'une « propriété naturelle » sur les moyens d'assurer son existence, à commencer par la terre. Pour le dire de manière imagée, il s'agit en quelque sorte d'attribuer à chaque être humain la qualité d'« actionnaire » de l'entreprise « Humanité ». Notons que le terme dividende suggère que la distribution de ce revenu n'est pas nécessairement stable.

On rencontre également à l'occasion dans la littérature sur le revenu de base le substantif *impôt*. Celui-ci fait référence à un prélèvement de l'État *via* l'outil de la fiscalité. Habituellement « positif » et progressif, ce prélèvement se transforme en un retour d'argent (dépôt) dégressif lorsqu'il concerne des personnes qui vivent en dessous d'un certain seuil, appelé généralement « seuil de faible revenu ». C'est ce que l'on appelle « l'impôt négatif ». La politique qui lui est associée repose donc sur un système de fiscalité inversé pour les bas revenus.

6. Les droits naturels font référence aux droits associés à la nature même de l'être humain. Ils sont universels, contrairement aux droits positifs.

Ces différences sémantiques laissent entrevoir qu'il n'y pas *un* mais *plusieurs* projets de revenus de base, éventuellement divergents sur les plans politique et philosophique. L'étude plus détaillée des différentes propositions qui ont été formulées au cours des dernières décennies confirme cette diversité. Analyser ce que nous pourrions appeler en quelque sorte les « clauses du contrat » nous permettra de le montrer avec davantage d'évidence encore.

Une politique publique à géométrie très variable

Simple dans son principe, l'idée du revenu de base l'est beaucoup moins dès qu'il s'agit de réfléchir à sa mise en œuvre. De nombreuses questions se posent en effet à ce sujet, parmi lesquelles : 1) qui seront les bénéficiaires réels de cette politique en principe universelle ? 2) Comment sera distribué ce revenu ? 3) Jusqu'à quel point sera-t-il inconditionnel ? 4) Quel sera son montant ? 5) Comment sera-t-il financé ? 6) Viendra-t-il ou non remplacer les protections sociales déjà existantes ? 7) Comment garantir enfin la pérennité d'une telle politique ? Nous présenterons dans les pages qui suivent les différentes réponses apportées à ces questions par les divers promoteurs du « revenu de base ». Cela nous permettra de réaliser à quel point, comme nous l'avons souligné, ce projet présente en réalité de multiples visages !

Quelle universalité ?

Le caractère « universel » des politiques sociales est somme toute quelque chose d'assez récent en Occident. Au niveau des instances publiques, il ne commence à être véritablement envisagé qu'avec la publication du rapport Beveridge en Angleterre, en 1942. C'est à partir de là qu'on décide de mettre en place, pour certains champs d'intervention de l'État, une protection « universelle » faisant office de « filet de sécurité » pour tous en cas de besoin. Jusqu'à ce moment-là, la sécurité sociale était essentiellement réservée aux « travailleurs cotisants ». On voit ainsi apparaître « la garantie d'une sécurité minimum », qui va au-delà pour le bénéficiaire de l'occupation d'un emploi passé, présent ou futur. Le rapport Beveridge pose

Faites circuler nos livres.
Discutez-en avec d'autres personnes.
Si vous avez des commentaires,
faites les nous parvenir ; nous les
communiquerons avec plaisir aux
auteur.e.s et à notre comité éditorial.

écosociété

ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ

C.P. 32 052, comptoir Saint-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5
ecosociete@ecosociete.org

www.ecosociete.org

DIFFUSION ET DISTRIBUTION

Au Canada : Diffusion Dimedia
En Europe : Harmonia Mundi Livre